

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 18 mai 1978

La séance est ouverte à 2 heures.

● (1407)

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

RÉPROBATION DU PROCÈS ET DE LA CONDAMNATION DE YOURI ORLOV PAR LES SOVIÉTIQUES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Joe Clark (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je voudrais présenter une motion qui, j'espère, obtiendra le consentement unanime de la Chambre. Je demande à présenter, en vertu de l'article 43 du Règlement, une motion de nature urgente qui a trait à Youri Orlov, le physicien russe qui a été poursuivi et condamné en Union soviétique pour avoir, dit-on, commis un crime en formant un groupe destiné à surveiller l'application des droits de la personne en Russie par suite des engagements pris en vertu des accords d'Helsinki. Je propose donc, appuyé par le vice-premier ministre (M. MacEachen), la motion suivante:

Le Parlement déplore le procès et la peine extrêmement rigoureuse que l'Union soviétique a imposés à Youri Orlov pour son activité au sein du groupe Moscou chargé de faire respecter les accords d'Helsinki, activité qui serait parfaitement acceptable au Canada.

M. l'Orateur: A l'ordre. Pour mettre en délibération une motion de ce genre aux termes de l'article 43 du Règlement, il faut le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur: La Chambre a entendu la teneur de la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

L'AGRICULTURE

LE PAIEMENT DE STABILISATION DU PRIX DU BŒUF—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. R. E. McKinley (Huron-Middlesex): Monsieur l'Orateur, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement à propos d'une question urgente et d'une pressante nécessité. On nous a annoncé, il y a quelques mois, qu'on verserait un paiement de stabilisation aux éleveurs qui vendraient du bétail à l'abattoir au cours du premier trimestre de 1977. Les producteurs se sont bien rendu compte que le ministre de l'Agriculture avait probablement calculé que ce paiement serait effectué au cours de la campagne électorale. Comme il

n'y aura pas d'élections dans un avenir immédiat, je propose, appuyé par le député d'Elgin (M. Wise):

Que le ministre de l'Agriculture annonce immédiatement quel sera le montant de ce paiement et qu'il prenne des dispositions pour qu'il soit remis aux éleveurs le plus rapidement possible, puisque le premier trimestre de 1978 est déjà passé depuis longtemps déjà.

M. l'Orateur: A l'ordre. Pour présenter une telle motion en conformité de l'article 43 du Règlement, il faut le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

DEMANDE DE RÉVISION DE LA RÈGLE DES 48 P. 100 APPLICABLES AUX VEUVES D'ANCIENS COMBATTANTS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement je propose, appuyé par le député de Sault-Sainte-Marie (M. Symes):

Que la Chambre accueille chaleureusement l'augmentation, annoncée la semaine dernière, du taux de base de la pension d'invalidité de guerre, et qu'elle exhorte maintenant le ministre des Affaires des anciens combattants à accélérer la révision de la règle des 48 p. 100 qui s'applique aux pensions des veuves d'anciens combattants, la Chambre étant d'avis que dans les cas où la pension d'invalidité de l'ancien combattant était inférieure à 48 p. 100, sa veuve devrait toucher de droit une pension proportionnelle.

M. l'Orateur: Pour présente une motion de ce genre en vertu de l'article 43 du Règlement, il faut le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

● (1412)

LE CONSEIL DES ARTS DU CANADA

LA SUBVENTION AU FACTORY THEATRE LAB DE TORONTO—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Tom Cossitt (Leeds): Monsieur l'Orateur, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire très importante que j'ai soulevée à plusieurs reprises à la Chambre ces derniers temps, notamment le fait que le secrétariat d'État ait accordé, par l'entremise du Conseil des arts du Canada, des subventions à des organismes d'une nature tout à fait particulière. Je veux parler entre autres d'une subvention de \$60,000 accordée au Factory Theatre Lab de Toronto qui vient de mettre en scène une pièce intitulée «Winter Offensive».